

« Passer un marché pour des loisirs à la carte »
Saint-Paul (La Réunion)

Idée

Externaliser les missions opérationnelles pour se concentrer sur la « définition des missions et des besoins » tout en assurant la « coordination », le « suivi » et la « bonne gestion financière ».

Objectifs

- Répondre aux besoins d'activités des jeunes Saint-Paulois ,
- Faire découvrir des pratiques nouvelles,
- Offrir aux parents un dispositif d'accueil tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant
- Développer l'autonomie de l'enfant dans le domaine qu'il aura lui-même choisi,
- Assurer un service professionnel et de qualité
- Se concentrer sur le pilotage ainsi que sur les améliorations éventuelles (questionnaire de satisfaction).

Démarche

Saint-Paul de la Réunion s'est engagé, il y a 2 ans maintenant, dans un vaste programme de redynamisation de ses missions avec le souci de l'adéquation entre les attentes des usagers et les services offerts. La commune ne pouvant être « spécialiste » de l'ensemble de ses champs de compétences, elle a décidé d'externaliser les missions nécessitant un professionnalisme certain.

Ce choix nécessite la mise en œuvre d'une véritable politique de management et de pilotage des acteurs externes concernés (partenaires privés ou publics, compétences spécifiques).

C'est notamment le cas pour les activités de loisirs et plus particulièrement pour l'opération « Saint-Paul Loisirs ».

Sur la base d'un mémoire technique définissant l'ensemble des moyens nécessaires (techniques et humains) lancement d'un appel à projets, auprès des professionnels locaux de l'animation, la culture, le sport et les loisirs, mais également auprès des animateurs et d'un encadrement qualifié et de qualité.

Montage d'un marché public spécifique avec appel d'offre dans les journaux locaux : le cahier des charges prévoit des fiches techniques pour chaque activité ainsi qu'un mémoire justifiant de la qualité pédagogique et éducative.

Communication : information des parents des par 10 000 « flyers » distribués au sein des 67 écoles communales, à tous les enfants scolarisés du cours préparatoire au cours moyen 2 et article dans le journal communal externe « L'ARCHIPEL ».

Partenariats :

- Les services de l'A.N.P.E. ont recherché des encadrants compétents et diplômés pour les emplois saisonniers associés
- La Direction des Sports a mis à disposition des intervenants extérieurs et des éducateurs sportifs pour assurer l'encadrement des activités,
- Une convention a été signée avec des médecins à proximité des différents sites d'accueil.
- La Caisse d'Allocations Familiales applique des tarifs calculés sur le coefficient familial.

Contenu

Les directeurs prennent leur poste un mois et demi avant le début de ces activités pour établir les plannings à l'avance avec les prestataires-partenaires et constituer leur équipe d'animateurs.

Les directeurs ont la charge des inscriptions des marmailles aux diverses activités proposées (Sportive, Culturelle, Pleine nature, Nautique, Plage, Scientifique, etc...). Les repas sont confectionnés par les restaurants scolaires.

Les 800 enfants accueillis font eux même le choix de leurs activités, à la journée ou à la semaine.

Moyens humains et financiers

Interne : 1 responsable, 1 secrétaire, 2 coordonnateurs pédagogiques, 1 coordonnateur des activités, des éducateurs de la Direction des Sports, 3 directeurs de centre, du personnel de la Restauration scolaire (confection des repas), ainsi que toute l'équipe de gestion de l'organisation de la D.E.V.E., le service marché public et la direction des R.H.

Externe : Embauche d'un directeur, de 100 animateurs, de 4 directeurs adjoints, de 4 assistant(te)s sanitaires, sans oublier tous les intervenants qui encadrent les différentes activités (soit environ 50 personnes).

Moyens financiers engagés : 272 000 € TTC dont 130 000.00 € pour les prestations des activités gérées par nos partenaires externes) (hors : transport, nourriture, personnel, matériel divers, matériel éducatif, compris dans les 272 000 €)

Bilan

Chaque session donne lieu à un bilan général, dont le but est d'améliorer les sessions suivantes.

Evaluation : Des enquêtes de satisfaction ont été faites auprès des enfants, des familles mais aussi des animateurs. Elles font apparaître un degré de satisfaction très satisfaisant pour une « première » sur l'accueil, les activités, l'organisation générale, la restauration, les locaux ...

70 % des parents questionnés sont « pour » la reconduction du dispositif.

Projet d'évolution :

- Accueillir 1200 enfants.
- Par un partenariat avec la société de transport, accueillir plus d'enfants éloignés
- Mesurer les retombées économiques auprès des différents prestataires
- Proposer d'autres activités en tenant compte des suggestions des enfants.
- Informatiser les inscriptions pour une gestion plus simple.

Contacts

Evelyne Clemenceau, Responsable du Service Jeunesse et Hugues Mori, Ingénieur Qualité

Tel : 0262.34.48.55 / 0262 45.91.18

Courriel : evelyne.clemenceau@mairie-saintpaul.fr hugues.mori@mairie-saintpaul.fr